

## Côté périscolaire...

Pour la rentrée scolaire 2021/2022, la Commune assurera en direct la gestion du périscolaire pour les créneaux avant et après l'école. La Mairie gérait déjà l'encadrement des enfants pendant la pause du midi, la gestion du personnel et l'utilisation des locaux devenaient complexes. La recentralisation de ce service permettra d'optimiser les plannings des animateurs, les moyens mis à leur disposition et la gestion du nouveau bâtiment.

De plus, la mutualisation avec le Centre de Loisirs (ALSH- qui est une compétence CCPH) est à l'étude et une réduction du nombre d'intervenants s'imposait.

Bien sûr cela peut soulever des étonnements et des critiques de familles qui n'ont malheureusement pas une vision globale des destinées de la commune. Ce ne fut pas une décision facile. Nous remercions Marelles et Billes pour les nombreuses années d'activité pour assurer ce service.

Longnes change vite, trop vite nous devons nous adapter et faire face aux évolutions de population.

Pour l'équipe municipale la priorité est d'optimiser la qualité et la cohérence du service apporté aux familles. Les grilles horaires et tarifaires seront maintenues et par la suite nous reverrons le nombre de places et les amplitudes horaires. Avant toute chose le bien-être des enfants restera notre objectif essentiel.



## Vaccination COVID

Depuis le 18 janvier 2021, la CCPH a mis en place un centre de vaccination à Houdan 31 rue d'Épernon.

La mobilisation des vaccinables éligibles est ensuite assurée par les mairies appartenant à la Communauté de Communes du Pays Houdanais. Dans un premier temps les plus de 75 ans, puis les plus de 70 ans et depuis mi-avril les plus de 60 ans.

À ce jour, sur notre commune 81 personnes de 75 ans et plus et 70 personnes de 60 à 74 ans ont été vaccinées.

**Depuis le 11 mai les personnes de plus de 18 ans sont éligibles à la vaccination sans justificatif.**

Sont prioritaires :

- les professionnels de santé quel que soit leur âge (attestation emploi),
- les membres des bureaux de vote (attestation mairie).

Afin d'être inscrits sur la liste d'attente, vous pouvez transmettre à la mairie [mairie-longnes@orange.fr](mailto:mairie-longnes@orange.fr) en communiquant NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE, ADRESSE, TÉLÉPHONE MOBILE (indispensable).

Nous vous contacterons dès qu'un créneau nous sera proposé.

Vous pouvez aussi contacter le Docteur Yucel rue de La Fortelle à Longnes au 07.66.65.77.76 ou par mail [drgekayyucel@gmail.com](mailto:drgekayyucel@gmail.com) (tranche d'âge plus de 55 ans avec le vaccin AstraZeneca ou Janssen).



## Gestion des déchets...

L'année 2021 sera une année de changements pour le SIEED.

Deux appels d'offres sont en cours :

- rénovation des déchetteries de Houdan et Tacoignières pour une circulation plus fluide sans attente,
- prestataire pour l'enlèvement et l'élimination des déchets.

*Objectif ambitieux* : faire baisser la taxe ordures ménagères

(La TGAP - taxe versée par les entreprises pour les déchets polluants - risque de continuer d'augmenter, de nombreuses études sont en cours pour les déchets d'entreprises).

*Moyen unique* : **diminuer le tonnage** (déchets ménagers, recyclables ou verts)

*Conséquences en projet* :

En juillet et août 2021 collecte déchets verts une semaine sur deux

2022 : suppression du ramassage des encombrants remplacé par un rendez-vous deux fois par an

Mise en place de bacs déchets verts

À l'avenir à l'étude :

- taxe incitative : diminution annuelle nombre de ramassages (30 par an),
- réalisation d'une déchetterie pour déchets verts dans le Nord de la CCPH,
- suppression ramassage déchets verts.

Gardons en tête que **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas**, alors privilégiez

le mulching pour la pelouse et lors de vos achats ne cédez pas devant le packaging attrayant.

**Soyez éco responsable.**



## Communication

**PANNEAUPOCKET** : Déjà 500 utilisateurs à Longnes ! **Installez vite l'application si vous ne l'avez pas encore fait !**

C'est gratuit, sans aucun engagement et vous aurez des informations régulières diffusées par la Mairie !



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



## Le mot du maire

Mai 2021



L'année 2021 est déjà bien entamée, le printemps est là et la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne. Le contexte est toujours marqué par la pandémie, nos habitudes ont été bouleversées, il était interdit de se rassembler, la convivialité des rencontres nous manquait. Le déconfinement est en cours, mais attention dans notre joie, qui se manifestera sous différentes formes, respectons la quiétude de nos voisins, j'ai toujours en tête ce vieil adage « ma liberté commence là où s'arrête celle d'autrui ».

Les Conseils Municipaux se tiennent sans public compte tenu des contraintes de couvre-feu ; cependant il nous faut regarder vers l'avenir avec optimisme afin de le construire pour nous, nos enfants et notre société, c'est en ce sens que nous travaillons au quotidien. Après un an de demandes répétées, de multiples dossiers et de rendez-vous nous avons obtenu une grande partie des fonds nécessaire à la réfection de la couverture de l'église. Ils proviennent de l'État (préfecture), du Département des Yvelines et de la Région Ile de France.

Rien ne serait possible sans eux, souvent ils sont les grands oubliés. Ce sont nos partenaires : à Longnes ils ont participé aux financements de la bibliothèque, de la salle de sport, de l'atelier, de la cantine et du centre accueil enfance ; demain, de nouveau, nous les solliciterons pour le réaménagement du centre bourg, la sécurisation et surtout l'extension des écoles.

Alors les 20 et 27 juin votez pour qui vous voudrez mais venez votez.

Nous exprimerons ainsi une forme de reconnaissance dans un scrutin dont les enjeux sont vitaux.

Lionel Beaumer

## Élections 20 et 27 juin : le département, la région, Que font-ils ?

<b>Qui sont-ils ?</b>	
21 cantons dans les Yvelines 2 conseillers départementaux par canton soit 42 conseillers	5 départements Ile de France + Paris  209 sièges
Territoire : YVELINES	Territoire : ILE DE France
<b>ÉLECTIONS DES 20 et 27 juin</b>	
Élection de deux conseillers (un homme et une femme) et deux suppléants <b>Canton Houdan-Bonnières - et partie Guerville</b>	Scrutin de liste régionale en % Une liste par département <i>pas de représentant local spécifique</i>
<b>COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES</b>	
Solidarité - Action Sociale (personnes âgées, aide à l'enfance, RSA, handicap) Sauvegarde du Patrimoine Musées départementaux Collèges Bibliothèque de Prêt Protection des Espaces naturels Service des Incendies Voirie départementale	Développement économique (aides aux entreprises, innovation..) Gestion des programmes européens Formation Professionnelle, apprentissage Lycées Aménagement du Territoire (infrastructures, gestion espace, environnement) Transports (lignes bus, RER, trains, autres..)
<b>COMPÉTENCES PARTAGÉES</b>	
Tourisme - Culture - Sport - Aménagement numérique	
<b>LEUR ACTION</b>	
Études Générales de Territoire Investissements direct des projets d'envergure Aides aux particuliers, aux entreprises, financement RSA, APA, etc..	
<b>AIDE AUX COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS par versement de SUBVENTIONS</b>	

# Fin de la taxe d'habitation ... ! Quelques explications ...

Pour renforcer le pouvoir d'achat des Français, l'État a adopté dans la loi de Finances 2018 et 2020 la disparition progressive de la taxe d'habitation.

## Qui et Quand ?

- Uniquement **résidence principale** (résidences secondaires et logements vacants non concernés).
- En 2020 suppression pour 80 % des foyers fiscaux (selon revenus).
- Pour 20 % restants : allègement de 30 % en 2021, de 65 % en 2022, **suppression 2023**.

## Conséquences pour la Commune

- En 2018, taxe habitation = 230 700 € de ressources pour la commune (soit 45 % des recettes impôts locaux).
- Volonté de l'État : ne pas pénaliser les Communes ni maintenant ni pour l'avenir.

## Solution mise en place

- La part de taxe foncière bâtie (pour les propriétaires) perçue par le Département sera versée aux Communes.
- Le Département percevra un reversement de l'État en compensation, prélevé sur le budget TVA.

## Conséquences pour les administrés sur la Taxe Foncière BÂTI (Propriétaires)

- En 2020, les propriétaires payaient (en % de la valeur locative, valeur fictive depuis 1970) :

- **11,58 %** au département,
- **11,66 %** à la commune,

(+ taxe ordures ménagères, 1,13 % à l'Intercommunalité, 0,62 % au Grand Paris et divers).

- En 2021, les **deux taux se cumulent** au profit de la commune (avec des ajustements afin que la compensation soit équivalente).
- Donc en 2021, il apparaîtra pour la commune le total des deux taux, modulé par une éventuelle décision du Conseil Municipal ; en l'occurrence pour **Longnes le taux de 26 %** s'appliquera à la valeur locative, montant devenu nécessaire par les contraintes budgétaires de la commune.

## Conclusion

À partir de 2023 (avec une période transitoire pour la taxe d'habitation pour 20 % d'entre eux voir ci-dessus) :

- **seuls les propriétaires paient** un impôt pour la Commune (qu'ils habitent ou non la commune...),
- **l'exonération profite à TOUS** (puisque ceux qui étaient propriétaires payaient la part du Département de toutes façons),
- les **locataires** habitants de Longnes **ne paient plus** d'impôts locaux pour la Commune (mais utilisent les services ce qui est un problème citoyen de politique objet de nombreux débats).



**Se renseigner auprès des impôts... Déclaration de revenus**

## Réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques

Le 31 août 2021, la Trésorerie va quitter les locaux qu'elle occupe sur la Place Fabian. L'ensemble des Services sont réorganisés et vont se trouver centralisés sur Mantes.

Pour maintenir un contact de proximité, la Direction Générale des Impôts développe un système de « hot line » pour répondre à toutes les questions en matière d'impôt sur le revenu, taxe foncière, prélèvement à la source etc.. Il s'agit de personnes spécialisées dans le renseignement au particulier et qui ont accès à votre dossier si nécessaire.

**01 30 94 17 87**  
de 9h à 12h et 13h30 - 16h30

Ainsi si vous avez une question sur la prise d'un enfant à charge, la déduction de travaux, etc..., n'hésitez pas ! Si la réponse au téléphone n'est pas possible, il pourra être pris un rendez-vous avec un conseiller de la Direction Générale des Impôts qui se tiendra à Longnes à la mairie lors de permanences.

**La date limite de déclaration est fixée au 8 juin (20 mai sur papier pour ceux qui n'ont pas internet).**

## Longnes se construit...

Nombre de Longnais s'interrogent sur les multiples constructions actuellement en cours sur notre territoire. Certes, ces constructions sont le résultat de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme en septembre 2017, cependant un document d'urbanisme est établi pour les 10 ans qui suivent sa mise en application.

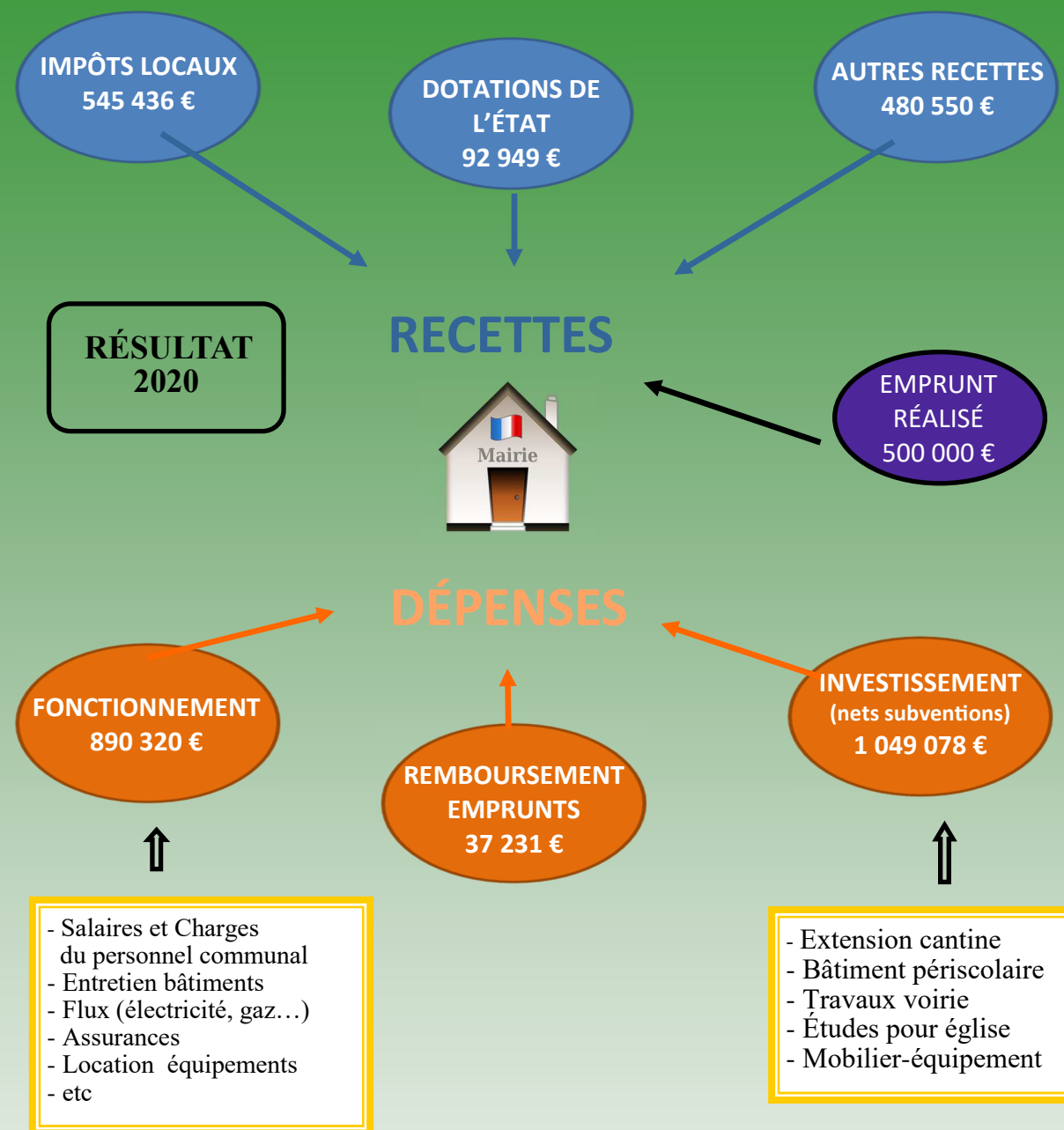
Par ailleurs, lors de l'élaboration du PLU, de nombreux représentants interviennent (État, Conseil Départemental, Communauté de Communes, ABF...), et imposent des règles à la commune : nombre de logements à construire pour la décennie future (sans prise en compte de la rotation des logements – vacants ou non), densification obligatoire, etc... Le PLU doit également respecter les lois et documents supérieurs en vigueur qui s'imposent à nous, dont notamment la loi Alur qui impose la densification des zones urbaines et limite l'extension de l'urbanisation sur les zones naturelles et agricoles, ce qui a pour conséquence la réduction de la taille des terrains.

Ainsi, le PLU de la commune prévoyait en 2017 un taux de croissance moyen annuel d'environ 1% les 10 prochaines années, soit une mobilisation de 129 logements.

Malheureusement, rien n'indiquait que les opérations immobilières en cours se feraient de façon simultanée, et surtout à un moment où notre commune connaît un renouvellement de population fort (21 % des ménages occupent leur résidence depuis moins de 4 ans). Malheureusement également, la commune ne peut s'opposer à des projets qui seraient conformes au PLU, divisions de terrains et projets de constructions, qui sont de l'initiative de propriétaires particuliers mais se doit de fournir les services nécessaires (transports, réseaux, équipements, etc...), générant des dépenses supplémentaires.

Lorsque vous avez un projet sur la commune, interrogez-vous des conséquences qu'il aura sur le fonctionnement de celle-ci ? Notre commune est ce que vous en faites.

## Côté finances...



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif a été validé le 12 avril 2021 par le Conseil Municipal. L'excédent de fonctionnement annuel de 223 324 € et la souscription d'un emprunt de 500 000 € sur 15 ans à 0,75 % ont permis de faire face aux investissements compte tenu de la bonne situation financière de la commune. La baisse annuelle de la dotation d'État (DGF) - qui était de 151 k€ en 2014 et est aujourd'hui de 65 k€ - et la hausse des frais de fonctionnement compte tenu des besoins, et notamment en 2020 du fait du Covid, amputent l'excédent de fonctionnement permettant de faire face aux investissements.

## BUDGET 2021

Le budget a été validé par le Conseil le 12 avril à l'équilibre à 4 046 k€ (fonctionnement et investissement). Les charges de fonctionnement vont se maintenir mais les ressources risquent de diminuer compte tenu de la nécessité de mobiliser des locaux pour faire face aux besoins. La construction de classes supplémentaires doit être envisagée pour les années à venir. En 2021, les travaux de l'église devraient démarrer compte tenu des subventions obtenues à ce jour qui permettent enfin de pouvoir entreprendre ce chantier sans mettre en difficulté les finances de la Commune. Une étude concernant l'état de nos réseaux d'assainissement met en évidence la nécessité de commencer un plan de travaux dans ce domaine.



## Une Boîte à Livres à Longnes

Une boîte à livres se met en place à Longnes (sous l'abribus devant la mairie).

Vous avez lu un livre, vous l'avez adoré et vous avez envie de le faire découvrir à d'autres ? Déposez le ... et prenez en un qui vous plaît ; vous le lisez, vous le remettez et ainsi le trésor de la lecture est partagé par tous ...

Un maître mot : vous respectez le lieu, le livre et ainsi vous respectez les autres .. Bonne lecture !